

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### AMÉNAGEMENT DE ROUTE DANS KENORA-RAINY-RIVER—AIDE FÉDÉRALE

Question n° 146—M. Benidickson:

1. Depuis le 1<sup>er</sup> février 1957, à l'égard de quels projets d'aménagement de routes (sauf la route transcanadienne) dans les districts de Kenora et de Rainy-River, en Ontario, le gouvernement d'Ontario a-t-il demandé la participation financière du gouvernement fédéral?

2. A quels projets a-t-il participé financièrement et quelle somme a-t-il versée dans chaque cas?

GRUPE D'ÂGE, 65-70

Question n° 150—M. Benidickson:

1. Quel est, dans chaque province, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et de moins de 70 ans?

2. Combien de personnes, dans chaque province, touchent des versements au titre de la loi sur l'assistance-vieillesse?

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE MOYEN-ORIENT—CONSULTATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire s'il est exact, comme les journaux l'ont annoncé, que le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne a pris l'avion pour Washington où il doit s'entretenir avec le secrétaire d'État des États-Unis? Dans le cas de l'affirmative, peut-il nous expliquer un peu l'objet de cette mission?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la seule explication que je puisse donner à ce propos, c'est que le très honorable Selwyn Lloyd se rend à Washington pour consulter le secrétaire d'État des États-Unis au sujet de la gravité de la situation qui existe au Moyen-Orient. A cause de cela, j'estime que la Chambre en général appuiera le désir qu'a le gouvernement de dépêcher à Washington le secrétaire d'État aux affaires extérieures, pour qu'il soit là demain afin de s'entretenir avec le ministre des Affaires extérieures de Grande-Bretagne et M. Dulles.

Si la chose agréée à l'ensemble des députés, je proposerais que le débat sur les Affaires extérieures qui, autrement, aurait eu lieu demain comme il était prévu, soit retardé de quelques jours. Il faudrait nécessairement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y assiste. Compte tenu de la situation internationale, j'estime qu'il est très nécessaire que le ministre chargé de ce très important domaine d'activité soit à Washington afin

[L'hon. M. Green.]

d'y consulter ses homologues et d'y être consulté.

**L'hon. M. Pearson:** Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, notre groupe consent volontiers à retarder le débat qui devait avoir lieu demain, parce qu'il importe, évidemment, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assiste au débat. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures trouvera moyen, au cours de son voyage, non seulement de consulter ses deux homologues à Washington mais aussi de participer au travail de sécurité en ces heures difficiles.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe agréent avec plaisir la suggestion du premier ministre, c'est-à-dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rende à Washington pour y discuter les problèmes très sérieux qui nous préoccupent tous. Je suis d'avis aussi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait se présenter au siège des Nations-Unies, ainsi que l'a proposé le chef de l'opposition, afin de mettre au service de la paix le prestige dont jouit le Canada au sein de cet organisme international.

### LE MOYEN-ORIENT—QUESTION TOUCHANT LA PROTECTION DES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il ajouter à la déclaration qu'il a faite sur la sécurité des Canadiens au Moyen-Orient? En particulier le ministre sait-il où se trouve un ex-député, l'ex-ministre du Travail, l'honorable Milton Gregg, et sait-il s'il est sain et sauf?

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de sa question. Ainsi que je l'expliquais hier, l'usage veut, dans un pays étranger où le Canada n'a pas de représentation diplomatique, que le représentant diplomatique, ministre ou ambassadeur, du Royaume-Uni, s'occupe des intérêts du Canada. En Irak, et je répète ce que j'ai dit hier pour que tout soit clair, normalement c'est l'ambassadeur britannique qui assure l'enregistrement des résidents canadiens en Irak et qui, en périodes critiques, leur assure également toute la protection possible. Les citoyens canadiens reçoivent donc de la part de l'ambassade britannique exactement le même traitement que les autres sujets britanniques.

Toutefois, dans les pays où nous n'avons pas de représentants et où il n'est pas possible d'agir par l'intermédiaire de l'ambassade